



Rapport de la Commission de contrôle au Congrès

Mesdames, Messieurs les membres de la Confédération générale des Scop et des Scic,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par notre Congrès tenu en mars 2022 à Rennes, nous vous présentons notre rapport relatif aux exercices 2022 à 2025.

Le rôle de la Commission de contrôle est défini par l'article 22-2 des statuts de la Confédération générale des Scop et des Scic et rappelé ci-après :

« La mission de la Commission de contrôle consiste à vérifier que les comptes sont régulièrement tenus. Elle apprécie également la pertinence de l'emploi des ressources en fonction des décisions prises par les organes politiques du Mouvement et notamment de leur conformité avec les orientations données par les Congrès. Elle établit un rapport annuel qu'elle communique à la Direction nationale. La Commission de contrôle rend compte de sa mission au Congrès sous la forme d'un rapport écrit communiqué aux congressistes ».

La Commission a été composée durant la mandature de : Marion Edern, Karine Cloarec, Luc Houlbracq, et de Michel Bellet jusqu'en 2023 et Maurice Stelatti jusque 2024.

Le périmètre de l'intervention a porté sur les comptes de la CG SCOP, SOCODEN, SCOPINVEST, SCOPEDIT, ARA et ARESCOP, SCI SCOP LECLAIRE, ainsi que sur une synthèse bilancielle des unions régionales portant sur l'exercice 2022.

Tenue des comptes

Les comptes de la CG SCOP, SOCODEN, SCOPINVEST, SCOPEDIT, ARA et ARESCOP, SCI SCOP LECLAIRE sont régulièrement tenus sous la supervision de la directrice administrative et financière. Ils sont révisés et arrêtés par un cabinet d'expertise comptable. Les comptes de la CG SCOP et de SOCODEN sont certifiés par le commissaire aux comptes.

Processus budgétaire et suivi analytique

La réalisation d'un suivi analytique et budgétaire traduit une volonté d'affecter et de suivre les ressources et les emplois conformément aux décisions prises en DN, en cohérence aussi avec les résolutions prises en Congrès.

Un réel travail a été mené sur la mandature afin d'aboutir à une vision par axe et moins par tiers comme historiquement. En effet, les décisions sont prises en DN en cohérence avec le projet validé en Congrès. Les projets par axes sont budgétés, suivis, arbitrés le cas échéant.

Par ailleurs, nous avons constaté une vigilance particulière portée au maintien des équilibres financiers sur l'ensemble des structures du Mouvement, y compris les structures financières.

Pertinence affectation / emploi des ressources

Avec l'augmentation des cotisations, les moyens se sont accrus, ainsi que les résultats.

Dans les grandes lignes il est à retenir que les cotisations encaissées par la CG Scop ont atteint 15 M€ en 2025 et n'ont cessé de progresser sur la période en lien avec la croissance du nombre d'adhérents.

Notons ici, que l'ensemble des Scop cotisent au Mouvement à partir de différentes structures et cela représente environ 28 M€ en 2025. Les cotisations à la CG Scop représente 53 % de ce qui est prélevé aux Scop adhérentes du Mouvement. Le solde est directement versé aux UR, fédérations, ou Union Sociale.

Sur les cotisations encaissées par la CG Scop, environ 50 % est reversé aux UR, et ¼ sert au développement, le quart restant servant au financement du fonctionnement de la CG Scop.

Un socle qui porte de plus en plus de dépenses mutualisées (en conformité avec le projet). Dans sa composition c'est 40 % de frais externes et 60 % de frais de personnel CG Scop. Un renforcement des équipes à la CG Scop pour soutenir la croissance du Mouvement et répondre à un besoin de structuration (consolidation des équipes au niveau juridique, au niveau des outils financiers, formation, transition écologique ...), avec comme corolaire une progression de la masse salariale. Cette évolution, en conformité avec le projet, permet un meilleur service aux adhérents, via les UR le plus souvent.

Un effort budgétaire particulier sur la mandature pour la formation des permanents et des adhérents.

L'axe transition écologique a, dès le début de la mandature, été porté comme une volonté politique forte, mais cette thématique nouvelle ne reçoit pas encore l'écho attendu auprès des Scop et des Scic du Mouvement. Malgré tout, nous notons des engagements marqués dans la transition écologique avec un soutien financier dans le cadre du fonds ingénierie (130 k€ mobilisés), l'accompagnement des UR dans la réalisation de leur bilan carbone, et l'introduction des indicateurs de citoyenneté économique dans les dossiers de financement.

En 2025, la CG Scop a de nouveau réalisé un résultat significatif de 1,7 M€ comme en 2024.

Dans ce contexte, les résultats ont permis à la CG Scop de renforcer ses fonds propres permettant aussi d'augmenter sa participation dans Socoden.

Sur la période de la dernière mandature (2022-2026), les fonds propres de Socoden ont fait l'objet d'un abondement par la CG Scop de près de 9,5 M€ (1,5 M€ en 2022 et 2 M€ en 2023 et 2024 puis 4 M€ en 2025), contribuant ainsi à son désendettement (à poursuivre), le tout en lui permettant aussi de réaliser son objet social de financement de projets coopératifs (aides financières aux Scop et Scic du Mouvement).

Amélioration continue

I Prévisionnel et optimisation de la gestion de trésorerie

- Poursuivre dans les travaux sur un plan pluriannuel de trésorerie au niveau de la CG Scop mais aussi de Socoden et des autres structures
- Instruire la possibilité de mise en place d'un cash-pooling

I Unions régionales et fédérations

Il est nécessaire de trouver un mécanisme d'homogénéisation des remontées d'informations clés (emploi des ressources) sous une même forme et dans un délai contraint (fin avril) :

- Vision synthétique bilantielle
- Compte de résultat par nature
- Comparaisons au budget
- Indicateurs clés à définir

I Comptes consolidés du Mouvement (CG / UR / Fédérations notamment)

Poursuivre dans la production de documents consolidés analytiques avec des comparaisons au budget annuel mais aussi aux orientations validées en Congrès : idéal d'un regard analytique sur l'emploi des 28 M€ / an par axe.

Conclusion

Suivant ces remarques, nous pouvons considérer, au regard des documents et informations qui nous ont été communiqués, et du temps limité que nous avons pu consacrer à leur analyse, que les ressources ont été utilisées conformément aux orientations stratégiques décidées par le Mouvement.

Nous tenons à remercier les membres de la Confédération et le trésorier pour leur étroite collaboration, et plus particulièrement Amélie Rafael et Alain Maïssa.